

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

Date de la convocation : 7 Avril 2023

Date d'affichage du P.V. : 14 Avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 13 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ;

M. WURMSEY Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absente excusée : Mme MATIFAS Amélie (donne procuration à Mme PERONNE Michèle)

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

OBJET : TARIFS DES FESTIVITÉS : FEU DE LA SAINT JEAN

Madame le Maire demande au conseil municipal si le feu de la Saint Jean, initialement prévu le 24 Juin est maintenu.

Madame Céline ALEXANDRE informe qu'un concert est prévu dans la commune voisine à cette date.

Après discussion, les membres du conseil ont décidé à l'unanimité :

- d'organiser le Bal de la Saint Jean le 1^{er} Juillet.
- de mettre en place le feu et la buvette
- de faire appel à un DJ pour l'animation
- de ne pas proposer de repas.

Les tarifs des boissons ayant été votés lors du précédent conseil, aucun nouveau tarif n'est donc à prévoir.

Certifié exécutoire après publication
ou notification du
et transmission en préfecture du

Pour extrait conforme.

Le Maire

Michèle PÉRONNE

(Somme)

